➔ Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont déjà contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Cela démontre leur détermination à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul, ouvrage disponible en 14 langues, ainsi que des supports de communication (affiches, brochures, bulletins d'information) ; et d'organiser une série d'échanges de vues et de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul en organisant des séminaires parlementaires.

Le Réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, veuillez nous contacter.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien.

Mendes Bota

Coordinateur politique du Réseau et Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes

➔ Viol, elles se manifestent, 27 juin 2013

Le documentaire *Viol, elles se manifestent*, réalisé par Andrea Rawlins-Gaston et Stéphane Carrel, sera projeté au Conseil de l'Europe à l'initiative de la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire. Il donne la parole à des femmes de tous âges et de tous horizons qui ont été victimes de viol. La projection, ouverte au public, aura lieu à 13 heures dans la salle de projection du Conseil de l'Europe. Pour participer, veuillez contacter : womenfreefromviolence@coe.int

➔ Echange de vues avec la ministre Najat Vallaud-Belkacem, 27 juin 2013

Lors de la réunion de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, la ministre française des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, évoquera les mesures prises par la France pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La réunion est ouverte au public. L'intervention de la ministre est prévue à 14 h 45. Pour participer, veuillez contacter : womenfreefromviolence@coe.int

➔ Exposition « Les femmes réfugiées et la violence », Journée mondiale des réfugiés

A l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, le HCR et le Réseau parlementaire pour « Le droit des femmes de vivre sans violence » organiseront l'exposition d'une bande dessinée pendant la session parlementaire à Strasbourg. L'œuvre de l'illustratrice belge Aelys raconte l'histoire vraie d'Indira Mila*, une femme victime de violence domestique qui a fui son pays avec sa fille et dont le périple, vécu dans la peur, a été jalonné d'obstacles. Cette histoire reflète la vie quotidienne des milliers de femmes réfugiées exposées doublement à la violence.

L'exposition fait suite à une réunion du Réseau qui s'est tenue en janvier, au cours de laquelle des femmes réfugiées victimes de violence ont fait part de leur expérience dramatique.

Pour assister à l'inauguration, veuillez contacter : womenfreefromviolence@coe.int

* Le nom a été changé

➔ « Les femmes, la violence et l'art » – réunion du Réseau le 26 juin 2013

Dans la perspective de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des Seize jours d'action contre la violence liée au genre, le Réseau tiendra une réunion le 26 juin 2013 sur le thème « Les femmes, la violence et l'art » qui a pour principal objectif de réunir des idées originales pour organiser des actions de sensibilisation le 25 novembre 2013. Les orateurs invités seront Amer Kapetanović, un photographe bosniaque qui a participé activement à la campagne 2011 de l'ONU sur l'engagement des jeunes et des hommes contre la violence à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine (www.16dana.ba/en/about-the-campaign), et Zora Bachmann, directrice du festival du film des droits de l'homme de Vienne « This human world » (www.thishumanworld.com) et présidente du réseau du film des droits de l'homme « Human Rights Film Network » (www.humanrightsfilmnetwork.org).

La réunion est ouverte au public. Pour participer, veuillez contacter : womenfreefromviolence@coe.int

Photo©Amer Kapetanovic/UN Women campaign "16 Days of Activism to End Violence Against Women" 2011

Contacts au secrétariat
Mme Géraldine Grenet et Mme Elodie Fischer
womenfreefromviolence@coe.int –
assembly.coe.int/stopviolence/

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

PREMS 98113

www.assembly.coe.int/stopviolence/

Réseau parlementaire pour *« Le droit des femmes de vivre sans violence »*

BULLETIN D'INFORMATION – Juin 2013

Le Parlement italien a ratifié la Convention d'Istanbul

Le Parlement italien a finalisé le processus de ratification de la Convention d'Istanbul, ce qui fait de l'Italie l'un des précurseurs dans ce domaine au sein de l'Union européenne. C'est la première loi adoptée par le parlement élu en début d'année. Elle est le fruit du travail d'une vaste coalition multipartite, qui a inscrit la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au rang de ses priorités.

Nous devons désormais veiller à la mise en œuvre de la convention, afin que la violence à l'égard des femmes ne soit plus reconnue uniquement en cas de violence physique comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui, qu'un financement approprié soit alloué aux centres d'hébergement de femmes, que les victimes reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les migrantes qui subissent des violences domestiques ne soient pas encore plus marginalisées ou dissuadées de demander réparation ou de l'aide en raison de leur statut d'immigrée.

Mais nous devons aussi agir sur certaines causes profondes de la violence à l'égard des femmes. Dans mon pays, l'Italie, les femmes sont présentées dans les principaux médias comme des femmes objets, légèrement vêtues, ou comme des femmes au foyer, entièrement dévouées à nettoyer la salle de bain ou à faire à manger à leurs enfants et à leur mari oisifs. Nous devons aussi faire en sorte que les femmes puissent mener une vie indépendante, en développant le travail des femmes – qui craignent trop souvent de sortir d'une relation abusive car elles n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins. Enfin, nous devons renforcer la coopération internationale sur ces questions, afin que les femmes bénéficiant d'une ordonnance de protection contre des personnes mal intentionnées, par exemple, soient en sécurité si elles se rendent à l'étranger ou s'installent dans un autre pays.

L'Italie est en train d'accomplir un grand pas dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. J'espère de tout cœur que beaucoup d'autres pays européens se joindront aux Etats qui ont déjà ratifié ce traité important. Les femmes dans toute l'Europe – et ailleurs – soutiendront et encourageront leurs efforts.

Laura Boldrini

Présidente de la Chambre des députés italienne

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Audition sur la prostitution et la traite, 24 avril 2013

«Mon drame, c'est d'avoir fait confiance aux mauvaises personnes»

«Je m'appelle Iva, je viens de Bulgarie et je suis une victime de la traite. Je vivais avec mon petit ami depuis deux ans, en Bulgarie, quand il m'a dit que je pourrais trouver un bon travail aux Pays-Bas. Une femme était censée m'accueillir, mais à sa place il y avait deux hommes. Ils m'ont emmenée dans un lieu inconnu, ont pris mon passeport et ont attendu un mois pour que le proxénète me fasse mes papiers de travail. Je ne pouvais pas appeler ma famille. Ils menaçaient de la tuer. Alors j'ai commencé à travailler.»

Iva a travaillé pendant cinq ans et n'avait arrêté que depuis deux mois lorsqu'elle a participé à l'audition organisée par le Réseau. Comme beaucoup d'autres femmes, elle a été forcée à se prostituer. Elle vit aujourd'hui dans un foyer, où elle essaie de se reconstruire.

A partir des expériences suédoise et néerlandaise, l'audition a permis de discuter de l'impact des différentes politiques sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle.

M. Simon Häggström, un policier de la brigade antiprostitution de la police de Stockholm, a évoqué les conséquences de la loi suédoise de 1999 sur l'achat de services sexuels, qui a criminalisé l'achat – mais pas la vente – de services sexuels.

Pour M. Häggström, en matière de prostitution et de traite, la demande est la clé du problème. En effet, sans demande, il n'y aurait pas de marché pour les services sexuels. C'est pourquoi la loi suédoise, en faisant baisser le nombre d'acheteurs, a aussi permis un recul de la prostitution – d'après les statistiques officielles. «Comment peut-on parler de libre arbitre alors que beaucoup de ces femmes n'ont pas le choix ?», s'est-il interrogé.

Cet avis ne fait pas l'unanimité au sein des pays européens et n'était pas partagé par la deuxième oratrice invitée, Mme Ilonka Stakelborough, fondatrice de Stichting Geisha, un syndicat de travailleuses du sexe. Mme Stakelborough exerce volontairement depuis 25 ans comme travailleuse du sexe aux Pays-Bas, où la prostitution est légale et réglementée depuis 2000. Elle a insisté pour qu'une distinction soit toujours établie entre prostitution et traite des êtres humains, et a préconisé la réglementation de la prostitution volontaire. Si les autorités pouvaient engager un dialogue avec les travailleuses du sexe, il serait plus facile d'identifier et d'aider les victimes de la traite.

«L'engagement pris par le Conseil de l'Europe de condamner la prostitution forcée et la traite des êtres humains remonte à de nombreuses années et l'Assemblée parlementaire a joué un rôle important à cet égard», a déclaré M. Mendes Bota. «Outre mes fonctions de rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes, je m'occupe du rapport 'Incriminer l'achat de services sexuels pour combattre la traite aux fins d'exploitation sexuelle'. Je sais combien ce problème est difficile à régler et je ferai de mon mieux pour qu'il figure parmi les priorités politiques», a-t-il ajouté.

> Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE nº 197)

Entrée en vigueur : 1/2/2008 – Nombre actuel de ratifications : 40

> Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE nº 210)

Ouverte à la signature en 2011, 4 ratifications. Elle entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par 10 Etats, dont 8 Etats membres

> «La traite aux fins de prostitution et d'autres formes d'exploitation sexuelle reste un vaste problème en Europe. La plupart des victimes font l'objet de traite aux fins d'exploitation sexuelle, et les victimes d'exploitation sexuelle sont presque toujours des femmes [...] La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – dite Convention d'Istanbul – adopte une position ferme en matière de violence à l'égard des femmes et fixe un cadre juridique global pour lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes. Ces violences incluent quelques-uns des actes les plus odieux que peuvent subir les femmes, notamment la violence sexuelle, la violence domestique, le mariage forcé ou les mutilations génitales féminines. Mais la convention n'interdit pas expressément la prostitution.

L'approche adoptée à l'égard de la prostitution varie sensiblement d'un Etat membre à l'autre. Certains autorisent la vente et l'achat de services sexuels, d'autres les interdisent. La prostitution est une question complexe, qui fait intervenir toute une série de facteurs dont aucun n'est simple. Toute démarche visant à instaurer une réglementation devra tenir compte de ces facteurs.»

Mme Gabriella Battaini-Dragoni,
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

> «La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a déjà réuni 40 ratifications. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) rappelle constamment aux Etats qu'ils doivent aborder ce problème comme une forme de violence à l'égard des femmes et prendre en compte les types d'exploitation dont les femmes sont spécifiquement victimes. Les principales difficultés liées à la lutte contre la traite sont le manque de données complètes, fiables et comparables, la nécessité de coordonner les efforts de tous les acteurs compétents – y compris les ONG, l'importance de former régulièrement les professionnels concernés et de trouver des financements adéquats pour mettre en œuvre toutes ces mesures.»

Mme l'ambassadrice Tatiana Pârvu,
représentante permanente de la République de Moldova et coordonnatrice thématique du Conseil de l'Europe sur l'égalité et la traite

Séminaire à Bakou, Azerbaïdjan, 7 mai 2013

Un séminaire parlementaire sur la Convention d'Istanbul, organisé par Sahiba Gafarova, amie du Réseau, s'est déroulé le 7 mai à Bakou (Azerbaïdjan). L'initiative a été saluée par les parlementaires azéris, les représentants gouvernementaux et les ONG. Le séminaire a également servi au lancement du manuel sur la Convention d'Istanbul en azéri.

«Je suis contente que ce séminaire ait suscité l'intérêt des parlementaires azéris, entre autres. La violence à l'égard des femmes est un véritable fléau en Azerbaïdjan, comme partout dans le monde. J'espère de tout cœur que cette initiative donnera des résultats positifs dans un proche avenir. Les femmes azéries l'exigent», a déclaré Mme Gafarova.

M. Mendes Bota, qui a participé au séminaire comme orateur invité, a pu rencontrer de hauts responsables pendant son déplacement à Bakou, notamment Mme Hijran Huseynova, présidente de la Commission nationale chargée de la famille, des enfants et des femmes, et M. Ogtay Asadov, président du parlement national (Milli Mejlis). «A la suite de mes différentes réunions à Bakou, j'ai bon espoir de voir l'Azerbaïdjan rejoindre bientôt les rangs des Etats signataires», a déclaré le rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes.

«Combattre la violence à l'égard des femmes par la mise en œuvre des normes internationales», 30 mai 2013, Genève

Un évènement parallèle a été coorganisé par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève lors de la 23e session du Conseil des droits de l'homme. L'objectif était de présenter la Convention d'Istanbul comme un outil global pour mettre fin à la violence basée sur le genre. Les orateurs/trices incluaient Mme Marja Ruotanen, Directrice, Direction de la justice et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe ; Mme Mona Rishmawi, Responsable de la section Etat de droit, égalité et non-discrimination du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; S.E.. M. Oğuz Demiralp, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et Mme Gauri van Gulik, chercheuse auprès de la division Droits des femmes, Human Rights Watch.

La Lithuanie signe la Convention d'Istanbul

Le 7 juin dernier la Lithuanie a officiellement signé la Convention d'Istanbul, élevant le nombre de pays signataires à 30.